

Annexe 51-105A3A
**Formulaire de renseignements personnels et autorisation de collecte indirecte,
d'utilisation et de communication de renseignements personnels**

Le présent formulaire de renseignements personnels et autorisation de collecte indirecte, d'utilisation et de communication de renseignements personnels doit être rempli et remis à l'autorité en valeurs mobilières par chaque personne physique qui est tenue de le faire en vertu de l'article 10 de la Norme multilatérale 51-105 sur les *émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains*. La personne qui a déjà présenté un formulaire de renseignements personnels (un « formulaire de la Bourse ») à la TSX ou à la Bourse de croissance TSX et qui n'a aucun changement à apporter aux renseignements fournis peut transmettre le formulaire de la Bourse au lieu du présent formulaire, à condition de remplir et d'annexer au formulaire de la Bourse l'attestation et consentement figurant à la p. 22 du présent formulaire.

L'autorité en valeurs mobilières ne rend public aucun renseignement personnel figurant sur le présent formulaire, à moins d'y être obligée en vertu des lois sur l'accès à l'information.

Instructions générales

Réponse obligatoire à toutes les questions **Vous devez répondre à toutes les questions.** La réponse « s.o. » ou « sans application » ne sera pas acceptée, sauf aux questions 1B, 2B *iii* et 5.

Questions 6 à 9 Veuillez cocher (✓) la réponse appropriée. Si vous répondez « OUI » à l'une des questions 6 à 9, vous devez joindre en annexe des renseignements détaillés, notamment les circonstances, les dates pertinentes, le nom des parties visées et l'issue, si vous la connaissez. **Toute pièce jointe en annexe doit être paraphée par la personne qui remplit le présent formulaire.** Les réponses doivent couvrir toutes les périodes.

Transmission **L'émetteur doit transmettre le formulaire rempli au moyen du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) sous le type de document « Formulaire de renseignements personnels et autorisation ». Ce document n'est pas à la disposition du public.**

MISE EN GARDE

Commet une infraction quiconque fait, dans le présent formulaire, une déclaration fausse ou trompeuse sur un point important ou omet des faits dont l'absence rend le présent formulaire faux ou trompeur sur un point important. Des mesures peuvent être prises pour vérifier les réponses que vous avez fournies dans le présent formulaire, notamment la vérification des renseignements relatifs au casier judiciaire.

DÉFINITIONS

« autorité en valeurs mobilières » s'entend d'un organisme créé par une loi dans un territoire ou un territoire étranger en vue de l'application de la loi, des règlements et des instructions en matière de valeurs mobilières (par exemple, une commission des valeurs mobilières), à l'exclusion de toute bourse et de tout organisme d'autoréglementation ou organisme professionnel.

« infraction » s'entend notamment :

- (a) d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'un acte criminel aux termes du *Code criminel* (L.R.C. 1985, ch. C-46); ou de la Loi sur la stabilité des marchés des capitaux (Canada);
- (b) d'une infraction quasi criminelle (par exemple aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e supp.)), de la *Loi sur l'immigration* (Lois du Canada, 2001, ch. 27) ou de la législation sur l'impôt, l'immigration, les stupéfiants, les armes à feu, le blanchiment d'argent ou les valeurs mobilières de tout territoire du Canada);
- (c) d'un délit ou acte délictueux grave aux termes de la législation pénale des États-Unis d'Amérique ou de tout État ou territoire de ce pays;
- (d) d'une infraction aux termes de la législation pénale de tout autre territoire étranger.

NOTE : Si une réhabilitation aux termes de la *Loi sur le casier judiciaire* (L.R.C. 1985, ch. C-47) vous a été accordée pour une infraction qui se rapporte à la fraude (y compris tout type d'activité frauduleuse), au détournement de fonds ou d'autres biens, au vol, au faux, à la falsification de livres ou de documents ou à des infractions similaires, vous êtes tenu d'indiquer l'infraction ayant fait l'objet de la réhabilitation dans le présent formulaire. Dans ce cas :

- (a) **vous devez fournir la réponse suivante : « Oui, réhabilitation accordée le (date) »;**
- (b) **vous devez fournir, en annexe au présent formulaire, tous les renseignements nécessaires.**

« organisme d'autoréglementation ou organisme professionnel » s'entend :

- (a) d'une bourse de valeurs, de marchandises, de contrats à terme ou d'options;
- (b) d'une association de courtiers en placement, en valeurs mobilières, en épargne collective, en marchandises ou en contrats à terme;
- (c) d'une association de conseillers en placement ou de gestionnaires de portefeuille;

- (d) d'une association d'autres professionnels (par exemple, d'avocats, d'experts-comptables ou d'ingénieurs);
- (e) de tout autre groupe, de toute autre institution ou de tout autre organisme d'autoréglementation reconnu par une autorité en valeurs mobilières qui est responsable de l'application de règles, de mesures disciplinaires ou de codes, aux termes de toute loi applicable, ou considéré comme un organisme d'autoréglementation ou organisme professionnel dans un autre pays.

« procédure » s'entend :

- (a) d'une procédure au civil ou au criminel ou d'une enquête devant un tribunal judiciaire;
- (b) d'une procédure devant un arbitre ou une personne ou un groupe de personnes autorisées en vertu de la loi à mener une enquête et à recevoir des dépositions sous serment sur l'affaire;
- (c) d'une procédure devant un tribunal administratif dans l'exercice d'un pouvoir légal de décision, dans le cadre de laquelle le tribunal est tenu par la loi de tenir une audience ou de donner aux parties intéressées l'occasion de se faire entendre avant de prendre une décision;
- (d) d'une procédure devant un organisme d'autoréglementation autorisé en vertu de la loi à réglementer les activités, les normes de pratique et la conduite des affaires de ses membres et de leurs représentants, dans le cadre de laquelle l'organisme d'autoréglementation est tenu, conformément à ses règlements ou à ses règles, de tenir une audience ou de donner aux parties intéressées l'occasion de se faire entendre avant de prendre une décision, à l'exclusion d'une procédure dans le cadre de laquelle une ou plusieurs personnes sont tenues de mener une enquête et de présenter un rapport, avec ou sans recommandation, si ce rapport a pour but d'informer ou de conseiller la personne à laquelle il s'adresse et qu'il ne lie ni ne restreint aucunement cette personne dans toute décision qu'elle peut être autorisée à prendre.

1. A. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI REMPLIT LE FORMULAIRE

NOM(S) DE FAMILLE	PRÉNOM(S)	SECOND(S) PRÉNOM(S) (Le préciser, s'il n'y en a aucun)
NOM(S) LE(S) PLUS USITÉ(S)		
DÉNOMINATION DE L'ÉMETTEUR		

POSTE(S) ACTUELS OU PROJETÉ(S) AU SEIN DE L'ÉMETTEUR – cocher (✓) tous les postes qui s'appliquent.	(✓)	ADMINISTRATEUR/ DIRIGEANT, FOURNIR LA DATE D'ÉLECTION/DE NOMINATION			DIRIGEANT – PRÉCISER LE TITRE AUTRE – DONNER DES DÉTAILS
		Jour	Mois	Année	
Administrateur					
Dirigeant					
Autre					

B.

Indiquez les noms légaux, autres que le nom indiqué à la question 1A ci-dessus, ainsi que les noms ou les surnoms sous lesquels vous avez exploité une entreprise ou êtes connu, y compris les renseignements pertinents touchant un changement de nom résultant d'un mariage, d'un divorce, d'une ordonnance judiciaire ou d'une autre procédure. Veuillez joindre une liste distincte au besoin.	DE		À	
	MM	AA	MM	AA

C.

SEXE		DATE DE NAISSANCE			LIEU DE NAISSANCE		
		Jour	Mois	Année	Ville	Province/État	Pays
Masculin	<input type="checkbox"/>						
Féminin	<input type="checkbox"/>						

D.

ÉTAT CIVIL	NOM COMPLET DU CONJOINT – y compris du conjoint de fait	PROFESSION DU CONJOINT

E.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIEUR ET ADRESSE COURRIEL			
RÉSIDENCE	()	TÉLÉCOPIEUR	()
TRAVAIL	()	COURRIEL	

F. LISTE DES ADRESSES RÉSIDENTIELLES - Indiquez toutes les adresses résidentielles des 10 DERNIÈRES ANNÉES en commençant par votre adresse résidentielle actuelle. Si vous ne pouvez pas donner avec exactitude l'adresse résidentielle applicable à une période quelconque, qui remonte à plus de cinq ans de la date où vous remplissez le présent formulaire, indiquez la municipalité et la province ou l'État ainsi que le pays. (L'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières se réserve le droit de demander une adresse complète.)

N° ET RUE, VILLE, PROVINCE/ÉTAT, PAYS ET CODE POSTAL	DE		À	
	MM	AA	MM	AA

2. CITOYENNETÉ

A. CITOYENNETÉ CANADIENNE	OUI	NON
(i) Êtes-vous citoyen canadien?		
(ii) Êtes-vous une personne se trouvant légalement au Canada à titre d'immigrant sans être encore citoyen canadien?		
(iii) Si vous avez répondu « OUI » à la question 2A ii), indiquez le nombre d'années de résidence permanente au Canada.		

B. CITOYENNETÉ D'AUTRES PAYS	OUI	NON
(i) Êtes-vous citoyen d'un autre pays que le Canada?		
(ii) Si vous avez répondu « OUI » à la question 2B i), indiquez le nom du ou des pays :		
(iii) Veuillez indiquer votre numéro de sécurité sociale américaine, si vous avez un tel numéro.		

3. ANTÉCÉDENTS DE TRAVAIL

Indiquez vos antécédents de travail pour les **10 ANNÉES** précédant immédiatement la date du présent formulaire en commençant par votre emploi actuel. Veuillez joindre une liste distincte au besoin.

NOM DE L'EMPLOYEUR	ADRESSE DE L'EMPLOYEUR	POSTE OCCUPÉ	DE		À	
			MM	AA	MM	AA

4. POSTES AUPRÈS D'AUTRES ÉMETTEURS

	OUI	NON
A. Pendant que vous étiez administrateur ou dirigeant d'un émetteur ou initié à l'égard de celui-ci, est-il arrivé qu'une bourse ou un organisme d'autoréglementation refuse d'approuver l'inscription ou la cotation de cet émetteur (y compris une inscription résultant d'une opération admissible, d'une prise de contrôle inversée, d'une inscription déguisée ou d'un changement des activités)? Si oui, joindre des renseignements détaillés.		

	OUI	NON
B. Avez-vous déjà été congédié pour un motif justifié d'un poste occupé dans les services de vente, de placement ou de consultation d'une entreprise ou d'une société spécialisée dans la vente de biens immobiliers, d'assurance ou de titres d'organismes de placement collectif?		

C. Avez-vous déjà été suspendu de vos fonctions ou congédié pour un motif justifié par une entreprise ou une société inscrite à titre de courtier en valeurs, de conseiller en valeurs ou de placeur aux termes des lois sur les valeurs mobilières d'un territoire du Canada ou d'un territoire étranger?		
--	--	--

D. Êtes-vous actuellement ou avez-vous été au cours des 10 dernières années administrateur, dirigeant, promoteur d'un émetteur assujetti, ou initié à l'égard de celui-ci ou personne participant au contrôle de celui-ci?		
--	--	--

E. Si vous avez répondu « OUI » à la question 4D, indiquez la dénomination de chacun de ces émetteurs assujettis. Indiquez le ou les postes occupés et les périodes pendant lesquelles vous les avez occupés. Veuillez joindre une liste distincte au besoin.						
DÉNOMINATION DE L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	POSTE(S) OCCUPÉ(S)	MARCHÉ OÙ SES TITRES SE NÉGOCIENT	DE		À	
			MM	AA	MM	AA

5. ÉTUDES

A. TITRE(S) PROFESSIONNEL(S) - Indiquez vos titres professionnels ainsi que les organismes professionnels dont vous êtes membre. Par exemple, avocat, CA, CMA, CGA, ing., géol. et CFA, et précisez les organismes professionnels qui vous les ont octroyés ainsi que la date d'obtention.

TITRE PROFESSIONNEL et NUMÉRO DE MEMBRE	ORGANISME PROFESSIONNEL et TERRITOIRE ou TERRITOIRE ÉTRANGER	DATE D'OBTENTION			EN VIGUEUR?	
		JJ	MM	AA	OUI	NON

B. Indiquez les études post-secondaires que vous avez faites en commençant par les plus récentes.

ÉTABLISSEMENT	ENDROIT	GRADE OU DIPLOME	DATE D'OBTENTION						
			JJ	MM	AA				

6. INFRACTIONS - Si vous répondez « OUI » à l'une des parties de la question 6, vous devez joindre des renseignements détaillés.

		OUI	NON
A.	Avez-vous déjà plaidé coupable à une accusation pour une infraction ou avez-vous été reconnu coupable d'une infraction?		

B.	Faites-vous l'objet d'une inculpation, d'un acte d'accusation ou d'une procédure en cours relativement à une infraction?		
-----------	--	--	--

C.	À votre connaissance, êtes-vous ou avez-vous déjà été, dans un territoire du Canada ou un territoire étranger et au moment des faits, administrateur, dirigeant ou promoteur d'un émetteur, initié à l'égard d'un émetteur ou personne participant au contrôle d'un émetteur :		
-----------	--	--	--

(i)	qui a plaidé coupable à une accusation ou été reconnu coupable d'une infraction?		
(ii)	qui fait l'objet d'une inculpation, d'un acte d'accusation ou d'une procédure en cours relativement à une infraction?		

7. FAILLITE - Si vous répondez « OUI » à l'une des parties de la question 7, vous devez joindre des renseignements détaillés ainsi qu'une copie de toute libération ou autre document applicable.

		OUI	NON
A.	Au cours des 10 dernières années , dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, avez-vous fait l'objet d'une requête de mise en faillite, avez-vous fait une cession volontaire de vos biens, avez-vous présenté une proposition aux termes d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité, avez-vous fait l'objet d'une procédure, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers, ou encore un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a-t-il été nommé pour gérer votre actif?		
B.	À l'heure actuelle, êtes-vous un failli non libéré?		
C.	À votre connaissance, êtes-vous ou avez-vous déjà été, dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, au moment des faits ou pendant les 12 mois les précédant, administrateur, dirigeant ou promoteur d'un émetteur, initié à l'égard d'un émetteur ou personne participant au contrôle d'un émetteur :		
	(i) qui a déposé une requête de mise en faillite, a fait une cession volontaire de ses biens, a présenté une proposition aux termes d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité, a fait l'objet d'une procédure, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers, ou dont les actifs sont gérés par un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite?		
	(ii) qui est actuellement un failli non libéré?		

8. PROCÉDURES - Si vous répondez « OUI » à l'une des parties de la question 8, vous devez joindre des renseignements détaillés.

		OUI	NON
A.	PROCÉDURES EN COURS ENGAGÉES PAR UNE AUTORITÉ EN VALEURS MOBILIÈRES OU UN ORGANISME D'AUTORÉGLÉMENTATION OU ORGANISME PROFESSIONNEL. Faites-vous actuellement l'objet, dans un territoire ou un territoire étranger, de ce qui suit :		

	(i) un avis d'audience ou un avis similaire délivré par une autorité en valeurs mobilières?		
	(ii) une procédure ou, à votre connaissance, une enquête engagée par une bourse ou un organisme d'autoréglementation ou organisme professionnel?		
	(iii) des discussions ou des négociations en vue d'un règlement avec une autorité en valeurs mobilières ou un organisme d'autoréglementation ou organisme professionnel?		
B.	PROCÉDURES ANTÉRIEURES ENGAGÉES PAR UNE AUTORITÉ EN VALEURS MOBILIÈRES OU UN ORGANISME D'AUTORÉGLÉMENTATION OU ORGANISME PROFESSIONNEL. Avez-vous déjà fait l'objet de ce qui suit :		
	(i) un blâme, une suspension, une amende, une sanction administrative ou une autre mesure disciplinaire de la part d'une autorité en valeurs mobilières ou d'un organisme d'autoréglementation ou organisme professionnel dans un territoire du Canada ou un territoire étranger?		
	(ii) une annulation, un refus, une restriction ou une suspension d'inscription ou de permis vous autorisant à négocier des titres, des contrats de change ou des contrats à terme standardisés sur marchandises, des biens immeubles, de l'assurance ou des titres d'organismes de placement collectif?		
	(iii) une interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant d'un émetteur assujetti ou une incapacité à exercer ces fonctions aux termes d'une loi, notamment une loi sur les valeurs mobilières ou sur les sociétés?		
	(iv) une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs ou une ordonnance similaire ou une ordonnance vous refusant le droit de vous prévaloir d'une dispense de prospectus ou d'inscription prévue par la loi?		
	(v) toute autre procédure?		

C. RÈGLEMENTS AMIABLES	OUI	NON
<p>Avez-vous déjà conclu un règlement amiable avec une autorité en valeurs mobilières, un organisme d'autorégulation ou organisme professionnel, un procureur général ou un représentant officiel ou organisme similaire, dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, dans le cadre d'une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres, sur contrats de change ou sur contrats à terme standardisés sur marchandises sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou de conduite similaire, ou un autre règlement amiable se rapportant à une autre violation de la législation en valeurs mobilières d'un territoire ou d'un territoire étranger ou des règles d'un organisme d'autorégulation ou organisme professionnel?</p>		
<p>À votre connaissance, êtes-vous actuellement ou avez-vous déjà été administrateur, dirigeant, ou promoteur d'un émetteur ou initié à l'égard de celui-ci ou personne participant au contrôle de celui-ci au moment d'événements, dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, en conséquence desquels une autorité en valeurs mobilières ou un organisme d'autorégulation ou organisme professionnel :</p>		
<p>(i) a refusé, restreint, suspendu ou annulé l'inscription ou le permis d'un émetteur l'autorisant à négocier des titres, des contrats de change ou des contrats à terme standardisés sur marchandises, ou à vendre des biens immeubles, de l'assurance ou des titres d'organismes de placement collectif?</p>		
<p>(ii) a rendu une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs ou une ordonnance similaire ou a imposé une sanction administrative contre l'émetteur, autre qu'une ordonnance résultant de son omission de déposer des états financiers qui a été révoquée dans les 30 jours suivants ?</p>		
<p>(iii) a refusé de viser un prospectus ou un autre document de placement, ou refusé une demande d'inscription ou de cotation ou une demande similaire, ou rendu une ordonnance refusant à l'émetteur le droit de se prévaloir d'une dispense de prospectus ou d'inscription prévue par la loi ?</p>		
<p>(iv) a délivré un avis d'audience, un avis relatif à une procédure ou un avis similaire contre l'émetteur ?</p>		

(v) a engagé toute autre procédure contre l'émetteur, y compris un arrêt ou une suspension d'opérations ou la radiation de l'émetteur (autrement que dans le cours normal des activités aux fins de la diffusion appropriée d'information, notamment dans le cas d'une prise de contrôle inversée, d'une inscription déguisée ou d'une opération similaire) ?		
(vi) a conclu un règlement amiable avec l'émetteur dans le cadre d'une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres, sur contrats de change ou sur contrats à terme standardisés sur marchandises sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou de conduite similaire, ou un autre règlement amiable se rapportant à une autre violation de la législation en valeurs mobilières d'un territoire ou d'un territoire étranger ou des règles d'un organisme d'autoréglementation ou organisme professionnel?		

9. **PROCÉDURES CIVILES** - Si vous répondez « OUI » à l'une des parties de la question 9, vous devez joindre des renseignements détaillés.

		OUI	NON
A.	JUGEMENT, SAISIE-ARRÊT ET INJONCTIONS Un tribunal d'un territoire du Canada ou d'un territoire étranger a-t-		
	(i) rendu un jugement, ordonné une saisie-arrêt, accordé une injonction ou prononcé une interdiction similaire contre <u>vous</u> (sur consentement ou autrement), dans le cadre d'une poursuite fondée, en totalité ou en partie, sur une affaire de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire?		

<p>(ii) rendu un jugement, ordonné une saisie-arrêt, accordé une injonction ou prononcé une interdiction similaire contre <u>un émetteur</u> (sur consentement ou autrement), dont vous êtes actuellement ou avez été administrateur, dirigeant ou promoteur, ou à l'égard de qui vous êtes actuellement ou avez été initié ou personne participant au contrôle, dans le cadre d'une poursuite fondée, en totalité ou en partie, sur une affaire de fraude, de vol, de tromperie, de présentation d'informations fausses ou trompeuses, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire?</p>		
---	--	--

B. POURSUITES EN COURS	OUI	NON
<p>(i) Faites-vous actuellement l'objet, dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, d'une poursuite fondée, en totalité ou en partie, sur une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire?</p>		
<p>(ii) À votre connaissance, êtes-vous actuellement ou avez-vous déjà été administrateur, dirigeant, promoteur d'un <u>émetteur</u> ou initié ou personne participant au contrôle à l'égard d'un émetteur qui fait actuellement l'objet, dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, d'une poursuite civile fondée, en totalité ou en partie, sur une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire?</p>		

C. RÉGLEMENT AMIABLE	OUI	NON
----------------------	-----	-----

<p>(i) Avez-vous déjà conclu un règlement amiable, dans un territoire du Canada ou un territoire étranger, dans le cadre d'une poursuite civile fondée sur une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire?</p>		
<p>(ii) À votre connaissance, êtes-vous actuellement ou avez-vous déjà été administrateur, dirigeant ou promoteur, ou initié ou personne participant au contrôle à l'égard d'un <u>émetteur</u> ayant conclu un règlement amiable dans un territoire du Canada ou un territoire étranger dans le cadre d'une poursuite civile fondée sur une affaire, réelle ou présumée, de fraude, de vol, de tromperie, d'information fausse ou trompeuse, de complot, d'abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d'initié, d'opérations sur titres sans inscription à titre de courtier, de placements illégaux, d'omission de déclarer des faits ou des changements importants ou sur des allégations de conduite similaire ?</p>		

ATTESTATION ET CONSENTEMENT

Je soussigné, _____, atteste que :
(Nom de la personne, en caractères d'imprimerie)

- (a) J'ai lu et je comprends les questions, avertissements, attestations et consentements contenus dans le formulaire, les réponses que j'ai faites aux questions qu'il contient et dans les pièces qui y sont jointes sont véridiques et exactes, sauf là où il est indiqué que ces renseignements sont fondés sur la connaissance que j'en ai, auquel cas je crois que les réponses sont véridiques.
- (b) J'ai lu et je comprends l'Appendice 1.
- (c) Je consens à la collecte, à l'utilisation et à la communication des renseignements fournis dans le formulaire (ou dans un formulaire de la Bourse qui a été transmis au lieu du présent formulaire) et à la collecte, à l'utilisation et à la communication d'autres renseignements personnels conformément à l'Appendice 1.
- (d) Je comprends que je transmets le formulaire à une ou plusieurs autorités en valeurs mobilières indiquées à l'Appendice 2 et que quiconque fait, dans le présent formulaire, une déclaration fausse ou trompeuse sur un point important ou omet un fait dont l'absence rend le présent formulaire faux ou trompeur sur un point important commet une infraction.

Date

Signature de la personne dont le nom figure ci-dessus

**Nom de l'émetteur assujetti (ou des émetteurs assujettis)
du marché de gré à gré à l'égard duquel (desquels) le
formulaire est transmis**

Appendice 1

Collecte de renseignements personnels

Les autorités en valeurs mobilières indiquées à l'Appendice 2 sont autorisées, en vertu de la législation en valeurs mobilières, à recueillir des renseignements personnels. Elles ne rendent public aucun renseignement fourni en vertu du présent formulaire, à moins d'y être obligées en vertu des lois sur l'accès à l'information.

En signant l'attestation et consentement figurant dans le présent formulaire, vous consentez à fournir vos renseignements personnels dans le présent formulaire (les « renseignements ») aux autorités en valeurs mobilières et à ce que celles-ci utilisent les renseignements ainsi que toute autre information nécessaire à l'application de la législation en valeurs mobilières et à l'assistance en vue de l'application des lois sur les valeurs mobilières à l'étranger, ce qui peut donner lieu à la collecte d'information provenant d'organismes d'application de la loi, d'autres autorités de réglementation publiques ou non publiques, d'organismes d'autoréglementation, de bourses et de systèmes de cotation et de déclaration d'opérations pour vérifier vos antécédents, contrôler les renseignements, mener des enquêtes et prendre les mesures d'application nécessaires.

En vertu de la Norme multilatérale 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains, vous êtes tenu de fournir les renseignements aux autorités en valeurs mobilières parce que vous êtes administrateur, dirigeant, promoteur ou personne participant au contrôle d'un émetteur assujetti du marché de gré à gré. En vertu des dispositions applicables des lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, vous avez le droit d'être informé de l'existence de tous les renseignements nominatifs que tient à votre sujet une autorité en valeurs mobilières, d'en obtenir communication et de demander qu'ils soient corrigés, sous réserve des dispositions applicables de ces lois.

En signant l'attestation et consentement figurant dans le présent formulaire, vous reconnaissez que les renseignements recueillis par les autorités en valeurs mobilières peuvent, conformément à la loi, être communiqués et utilisés aux fins susmentionnées. Les autorités en valeurs mobilières peuvent également avoir recours à des tiers pour traiter les renseignements. Le cas échéant, les tiers doivent se conformer aux restrictions à l'utilisation indiquées ci-dessus ainsi qu'aux lois provinciales et fédérales sur la protection des renseignements personnels.

Mise en garde : Commet une infraction quiconque présente de l'information qui, au moment et eu égard aux circonstances de sa présentation, est fausse ou trompeuse sur un point important.

Questions

Si vous avez des questions sur la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels que vous avez fournis à une autorité en valeurs mobilières, vous pouvez vous adresser à elle à l'adresse ou au numéro de téléphone figurant à l'Appendice 2.

Appendice 2 Autorités en valeurs mobilières

Autorité de réglementation des marchés des capitaux

British Columbia Securities Commission

C.P. 10142, Pacific Centre
701, rue Georgia Ouest
Vancouver (C.-B.) V7Y 1L2
Téléphone : 604-899-6500
Sans frais en Colombie-Britannique et en Alberta : 1-800-373-6393
Télécopieur : 604-899-6506

20, rue Queen Ouest
Bureau 1903, case 55
Toronto (Ont.) M5H 3S8
Téléphone : [●]
Ligne sans frais en Ontario : 1-800-[●]
Télécopieur : [●]

1919, prom. Saskatchewan, bureau 601
Regina (Sask.) S4P 4H2
Téléphone : 306-787-5879
Télécopieur : 306-787-5899

85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (N.-B.) E2L 2J2
Téléphone : 506-658-3060
Sans frais au Nouveau-Brunswick : 1-866-933-2222
Télécopieur : 506-658-3059

Shaw Building, 4^e étage
95, rue Rochford
C.P. 2000
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Téléphone : 902-368-4569
Télécopieur : 902-368-5283

307, rue Black, 1^{er} étage
C.P. 2703 (C-6)
Whitehorse (Yn) Y1A 2C6
Téléphone : 867-667-5466
Télécopieur : 867-393-6251

Alberta Securities Commission

250, 5^e rue Sud-Ouest, bureau 600
Calgary (Alb.) T2P 0R4
Téléphone : 403-297-6454
Télécopieur : 403-297-6156

Saskatchewan Financial Services Commission

~~Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive
Regina (Saskatchewan) S4P 4H2
Téléphone : 306-787-5879
Télécopieur : 306-787-5899~~

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

400, av. St-Mary, bureau 500
R3C 4K5
Téléphone : 204-945-2548
Sans frais au Manitoba : 1-800-655-5244
Télécopieur : 204-945-0330

Autorité des marchés financiers

800, carré Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Qc) H4Z 1G3
Téléphone : 514-395-0337 ou 1-877-525-0337
Télécopieur : 514-873-6155 (transmission seulement)
Télécopieur : 514-864-6381 (demande relative à la protection des renseignements personnels)

~~Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick~~

~~85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau Brunswick) E2L 2J2
Téléphone : 506-658-3060
Sans frais au Nouveau Brunswick : 1-866-933-2222
Télécopieur : 506-658-3059~~

Nova Scotia Securities Commission

Joseph Howe Building, 2^e étage
5251, rue Duke, bureau 400
Halifax (N.-É.) B3J 1P3
Téléphone : 902-424-7768
Télécopieur : 902-424-4265

Prince-Edward Island Securities Office

~~95 Rochford Street, 4th Floor, Shaw Building
P.O. Box 2000
Charlottetown (Île du Prince Édouard) C1A 7N8
Téléphone : 902-368-4569
Télécopieur : 902-368-5283~~

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
Financial Services Regulation Division
C.P. 8700
Confederation Building, 2^e étage
West Block
Prom. Prince Philip
St. John's (T.-N.-L.) A1B 4J6
Au soins du Director of Securities
Téléphone : 709-729-4189
Télécopieur : 709-729-6187

Gouvernement du Yukon

Department of Community Services
Corporate Affairs, Yukon Securities Office
307 Black Street, 1st Floor
PO Box 2703 (C-6)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Téléphone : 867-667-5466
Télécopieur : 867-393-6254

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Bureau du surintendant des valeurs mobilières
C.P. 1320
Yellowknife (T. N.-O.) X1A 2L9
Aux soins du Deputy Superintendent, Legal & Enforcement
Téléphone : 867-920-8984
Télécopieur : 867-873-0243

Ministère de la Justice
Legal Registries Division
C.P. 1000, succ. 570
Brown Building, 1^{er} étage
Iqaluit (Nt) X0A 0H0
Téléphone : 867-975-6590
Télécopieur : 867-975-6594